REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON
Mairie, 43370 SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON
Tél : 04 71 03 10 78 ; fax : 04 71 03 17 29 ;
E mail : mairie.saint-christophe.sur.dol@wanadoo.fr

Réf : word/conseil municipal/2022/PV CM 2022-10-26

Procès verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2022

Le 26 octobre 2022 à 20 h 00, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Présents : **Mmes** ALLEGRE-ROUX Sandrine, BIANCHI Catherine, CEYTE Myriam, DEBARD Céline ; **M.** BONNET Claude, BOYER Daniel, CHABANON Jacky, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, ROCHE Gérard, ROUX Serge,
Absent(s) : CHAURAND Auguste, pouvoir à BONNET Claude
ARNETT Stéfanie, pouvoir à ALLEGRE-ROUX Sandrine,
PERCHE Éric, pouvoir à BOYER Daniel,
Secrétaire de séance : ROCHE Gérard

Ordre du jour :

- Budget général : décisions modificatives budgétaires n°2
- Changement de plan comptable
- DETR 2023
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : avis sur le rapport de la commission (régularisation compétence petite enfance sur la CC de l'Emblavez)
- PLU : modifications mineures
- Implantation de panneaux photovoltaïques sur terrain communal dégradé
- Implantation de panneaux photovoltaïques sur terrains privés : avis du Conseil
- Convention de mécénat
- Régime indemnitaire (RIFSEEP) : fixation des montants pour le groupe 1 du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Personnel communal : suppression et création d'un poste suite à augmentation du temps de travail d'un agent
- Désignation du correspondant incendie et secours
- Eclairage public : temps d'extinction nocturne

Objet : Budget général : décisions modificatives budgétaires n°2

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
012 Charges de personnel			
6411 Personnel titulaire	7 000.00		
65 Autres charges de gestion courante			
65541 Contribution fonds compensation charges territoriales	2 000.00		
022 Dépenses imprévues	-9 000.00		
Total	**0.00**	**Total**	**0.00**

Investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
20 Immo. Incorporelles 202 Frais PLU	 3 000.00	**10222 FCTVA** (n -2) **1641 Emprunt**	12 928.00 -9 928.00
Total	**3 000.00**	**Total**	**3 000.00**

Objet : Changement de plan comptable

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
VU l'avis favorable du comptable public du 09/06/2022 ;
Le Conseil Municipal,
DECIDE
- d'appliquer à partir du 1er janvier 2023 l'instruction budgétaire et comptable M57 développée par nature pour l'ensemble des budgets M14 de la collectivité :
- Commune (17400),
- Centre Communal d'Action Sociale, (17401)
- Lotissement « Les Cuminaux » (17402).

Objet : DETR 2023

Le Conseil Municipal décide de présenter à l'attribution de la DETR / DSIL des Communes, année 2023, l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) de l'assemblée de TALLODE et l'aménagement des allées principales du cimetière et leur revêtement en sable stabilisé.

Objet : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : avis sur le rapport de la commission (régularisation compétence petite enfance sur l'ex Communauté de Communes de l'Emblavez)

Le Conseil Municipal n'a pas d'observation à formuler sur le rapport de la CLECT lié au transfert à la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY de la compétence « Petite enfance » de l'ex communauté de communes de l'Emblavez.

Objet : PLU : modifications mineures

Le Conseil décide le lancement de la procédure de modifications mineures du Plan Local d'Urbanisme portant sur :
- zone U : autoriser les installations de panneaux photovoltaïques en surépaisseur des toitures,
- zone Ue : préciser clairement la possibilité de créer un crématorium ainsi qu'une maison de la chasse et de la faune.
Le Maire est autorisé à signer le devis d'honoraires du cabinet Campus Développement (2 700.00 € TTC).

Objet : Implantation de panneaux photovoltaïques sur terrain communal dégradé

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de la société ENOVA ENERGIE d'aménagement d'un équipement photovoltaïque au sol sur la parcelle cadastrée section A n°517, terrain communal dégradé (ancien site d'une décharge publique fermée en 1999 avant remise en ordre en concertation avec les services de l'Etat).

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la société ENOVA ENERGIE la promesse synallagmatique et à prendre toute disposition permettant l'aboutissement de cette affaire.

Objet : Implantation de panneaux photovoltaïques sur terrains privés : avis du Conseil

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable (14 voix et 1 avis favorable) au projet d'aménagement par la société VALECO d'un parc photovoltaïque sur 50 ha environ de terrains privés situés en zone A (prairies naturelles principalement) au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Objet : Convention de mécénat (halle)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la société PARC SOLAIRE DE LA CLE DES CHAMPS la convention de mécénat qui définit les modalités de soutien apporté par la société à la réalisation par la Commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON d'une halle.

Objet : Régime indemnitaire (RIFSEEP) : fixation des montants pour le groupe 1 du cadre d'emploi des adjoints administratifs

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter de ce jour, les montants maximum annuels susceptibles d'être attribués dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) aux agents de la collectivité détenant le grade d'adjoint administratif territorial et appartenant aux groupes de fonctions 1 ainsi :

Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Filière administrative

Catégorie C

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	**EMPLOIS**	**MONTANT MINI**	**MONTANT MAXI**	**PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES**
Groupe 1	*Secrétaire de mairie*	**0 €**	**9 000 €**	11 340 €

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		MONTANTS ANNUELS		
GROUPES DE FONCTIONS	**EMPLOIS**	**MONTANT MINI**	**MONTANT MAXI**	**PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES**
Groupe 1	*Secrétaire de mairie*	**0 €**	**1 000 €**	1 260 €

Objet : Personnel communal : suppression et création d'un poste suite à augmentation du temps de travail d'un agent

Le Conseil Municipal décide la suppression du tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (28/35ème) et la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er novembre 2022.

<u>Objet :</u> Désignation du correspondant Incendie et Secours

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Bernard LYOTARD « correspondant incendie et secours » de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON.

<u>Objet :</u> Eclairage public : durée d'extinction nocturne

Le Conseil Municipal décide de fixer la coupure de l'éclairage public entre 23 h 00 et 6 h 00 sur l'ensemble de la commune. Toutefois, l'éclairage public ne sera pas couper à proximité de la salle polyvalente la nuit du samedi au dimanche. La date de mise en place de la coupure nocturne de l'éclairage public fera l'objet d'une large communication bien en amont.

<u>Objet :</u> Recensement de la population 2023 : désignation d'un coordonnateur adjoint

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Marc SOUCHAL coordonnateur dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023.

Gérard ROCHE, **Daniel BOYER,**

Secrétaire de séance. **Maire.**